

LES GRANDS PRIX HANDIGOLF

CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix. Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

Le présent règlement sera complété par le règlement spécifique de l'épreuve fourni avec le bulletin d'inscription.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- Etre à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- Disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- Etre informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du terrain :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de terrain du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue. Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations. Voir chapitre 9 annexe D du document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition* disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Sponsor

Des sponsors peuvent aider le montage financier du handiffgolf tour. La fédération Française de golf, via le responsable du HandiffGolf Tour et le service Marketing doit donner son approbation avant que les contrats soient écrits.

Promotion

Il serait souhaitable que le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Handigolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRJSCS, centres spécialisés, etc.)

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Medical Pass EDGA (Cat 1)
- Licence FFSA (Cat 2)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve pour les Grands Prix :

- Un arbitre de Ligue au minimum

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voitures : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres une voiturette minimum.

Le Comité de l'épreuve doit autoriser les joueurs Handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. CATEGORIES

Le handigolf tour est divisé en deux catégories :

Catégorie 1: Joueurs malvoyants et handicapés physiques
Membres EDGA (Medical Pass)

Catégorie 2: Joueurs répondant aux critères du Sport Adapté
Licenciés de la FFSA

Chaque catégorie est divisée en trois classes de compétition fondées sur l'index golfique

Catégorie 1 et 2 :

Classe A : de -9 à 18,4

Classe B : de 18,5 à 35,4

Classe C : de 35,5 à 53,4

Les femmes et les hommes seront en compétition conjointement dans les deux catégories et classes.

En fonction du nombre de joueurs inscrits en Catégorie 2 et dans un souci de développement de la pratique, il est possible que tous les joueurs de cette catégorie ne soient pas licenciés de la ffgolf. Le comité de l'épreuve se réserve le droit de gérer la compétition sans utiliser RMS dans ce cas de figure.

8. FORME DE JEU

L'épreuve est une épreuve individuelle qui doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous (sauf catégorie C) en formule Stroke Play ou Stableford selon les catégories. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul terrain, sauf dérogation de la CSSN.

Catégorie 1 et 2 :

Classe A :

- 36 trous (18 + 18) individuel en Stroke Play brut (Net calculé également pour l'ordre du mérite). Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5500-5800 mètres pour un par 72, et les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4500-5200 mètres pour un par 72.

Index golfique jusqu'à 18,4

Classe B :

- 36 trous (18 + 18). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5500-5800 mètres pour un par 72, et les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4500-5200 mètres pour un par 72.

Index golfique de 18,5 à 35,4

Classe C :

- 18 trous (9+9). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5200-5800 mètres pour un par 72, et les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4500-5200 mètres pour un par 72.

Index golfique de 35,5 jusqu'à 54,

La mise en œuvre d'un grand prix se fera pour un minimum de 20 participants.

Index

Le participant est responsable de son index. Chaque tour sera enregistré automatiquement.

→ Il n'y a pas de limite d'index lors de l'inscription à une épreuve.

Index correct

Les organisateurs doivent vérifier l'index des joueurs avant le départ.

A la fin d'un grand prix, le comité peut demander à modifier l'index d'un joueur en accord avec celui-ci quand il ne correspond visiblement pas à son niveau de jeu.

Lors de la compétition

Dans toutes les classes, les joueurs jouent avec l'index du premier tour.

Changement d'index et transfert de points à l'ordre du mérite

Ce cas devra être étudié ultérieurement lorsque le projet sera validé et abouti.

A décider avec la Commission Sportive.

Les limites

Exemple: Le joueur a pris part à son premier grand prix de l'année dans la classe B index 19,8. Il passe 18,2 en cours d'année. Ce qui signifie qu'il jouera avec un index de 18,2 dans la classe B lors des prochaines épreuves.

Exemple: Le joueur a pris part à son premier grand prix de l'année dans la classe A index 18,0. Il passe 18,6 en cours d'année. Ce qui signifie qu'il jouera avec un index de 18,4 dans la classe A lors des prochaines épreuves.

9. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait sur le site web de l'organisateur (club ou ligue), relayée sur le site web de l'AS HANDIGOLF et la ffgolf.

Les joueurs étrangers peuvent s'inscrire par e-mail ou une lettre de leur club.

Les noms, clubs, index golfique doivent être indiqués.

La date limite d'inscription doit être fixée au moins **2 semaines** avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard **5 jours** avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Les frais d'inscription

Les frais d'inscription pour chaque joueur sont établis par l'organisateur du tournoi.

Annulations

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

En revanche, si l'annulation se fait après la date limite d'inscription, les frais ne seront pas remboursés. Pour des raisons acceptables d'annulation comme blessure, maladie ou accident, le comité évaluera et décidera.

10. JEU

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par tranches horaires en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index à l'intérieur de ces tranches (4 tranches horaires maximum), cela se fera dans l'ordre suivant A Catégorie 1, Catégorie 2 A, Catégorie 1B, Catégorie 2 B, Catégorie 1C, catégorie 2C.

On disposera deux joueurs en voiturette chaque fois que possible ce qui éventuellement peut modifier les départs.

Si l'organisation de l'épreuve nécessite de faire des départs de deux tees différents (1 et 10 par exemple), le tirage du 1^{er} tour devra se faire en U ou U inversé en respectant l'ordre des index (se reporter au document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf).

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (se reporter au document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve

NB: Se reporter au document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Il est souhaitable de commencer à partir des tees 1 et 10, le dernier jour de la compétition.

Transport des joueurs lors d'un tour (voiturette de golf, Golf Scooter, Paragolfeur, ETC.)

Les joueurs qui souhaitent des aides particulières doivent le préciser lors de l'inscription au grand prix.

On parle ici de voiturettes, golf scooter, paragolfeur, chariot électrique ou cadet.

Le club doit mettre à disposition une flotte de voiturettes afin de répondre à la demande des joueurs.

Ceux-ci doivent impérativement posséder un Médical Pass de l'EDGA (European Disabled Golf Association) avec la mention buggy « YES » (Catégorie 1) ou un certificat médical qui précise, que pour ces joueurs (Catégorie 2), l'utilisation de la voiturette en compétition est obligatoire. Ce certificat pourra être visé, au besoin, par le médecin référent Handigolf de la Commission Médicale Nationale.

Le club doit prévoir un emplacement pour la recharge des voiturettes personnelles (golf scooter, paragolfeur et ou chariots électriques).

Un responsable peut-être nommé par le club afin d'assurer le bon déroulement.

Starter

Le club recevant le grand prix doit mettre à la disposition une personne au départ des tours un et deux

Télémetre

Règle ffgolf

Cadets

Le cadet est autorisé dans les épreuves du Circuit National Handigolf. Les joueurs qui ont besoin d'un cadet l'indiquent au moment de l'inscription.

Règles

Les règles du R&A s'appliquent sur les Grands Prix Handigolf.

Les règles spécifiques de golf pour personnes en situation de handicap s'appliquent également.

Les règles locales doivent être affichées sur le tableau officiel et distribuées au départ de chaque tour.

Jeu lent

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (lire § 1.2-2-4 du Vademecum).

12. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

13. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

En revanche, le comité doit faire des suggestions d'hébergement qui seront transmises au responsable du Handiffgolf tour et publiées sur le site.

14. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

15. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

Classement : Le classement d'un Grand Prix du Handiffgolf tour s'établit ainsi

1ere Catégorie :

- Classe A : un classement Stroke Play brut + Net
- Classe B : un classement en Stableford Net
- Classe C : un classement en Stableford Net

2ème catégorie :

- Classes A, B, C : un classement Stableford Net

Un prix sera remis à chaque vainqueur de chaque classement.

En cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

16. ORDRE DU MERITE

Après chaque tour, les joueurs sont classés dans ordre du mérite, comme suit:

1ere Catégorie :

- Classe A : un classement Stroke Play brut et un classement en Stroke Play net
- Classe B : un classement en Stableford Net
- Classe c : un classement en Stableford Net

2ème catégorie :

- Classe A, B, C : un classement Stableford Net

A la fin des quatre compétitions (3 grands prix et le championnat ou open de France) donc 8 tours, on établira le classement définitif, afin de valider les joueurs participant à la grande finale du circuit, en prenant au maximum les **6 meilleurs résultats** (tours joués).